

**EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune
LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mercredi 15 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°13 - Création d'emplois techniques

PRÉSENT(E)S :

M. Rudy Accossato

Mme Chantal Carrié

Mme Marie-Pierre Parini

M. Didier Razafindrambo

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Ladislav Polski représenté par M. Rudy Accossato

M. Jean-Paul Genieys représenté par Mme Marie-Pierre Parini

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 006-943128926-20260505-DEL13EMPLTECHNI-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 avril 2026

N°13

Objet : Création d'emplois techniques

Classification : 4 - Fonction publique - 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-4-1 et L.2221-1 relatifs aux établissements publics locaux,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives à la gestion des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 24 avril 2026 relative à la mise à jour du tableau des emplois permanents de l'EPL Stella,

VU l'avis du comité technique du 7 avril 2026,

Considérant la nécessité d'assurer l'exploitation technique, la sécurité et la qualité artistique des spectacles et manifestations accueillis au sein de la salle de spectacles La Stella,

Considérant la nécessité d'organiser le fonctionnement de cet établissement public, en créant des emplois nécessaires à l'accomplissement de ses missions culturelles,

Considérant que l'établissement public local Stella assure la programmation et l'exploitation d'équipements culturels accueillant du public dans le cadre de spectacles et manifestations artistiques et associatives,

Considérant que pour garantir la qualité technique des représentations des artistes, des équipes et du public, ainsi que le bon fonctionnement des installations, il est nécessaire de structurer et renforcer l'équipe technique permanente de l'établissement,

Considérant que la création de ces postes permettra de professionnaliser l'organisation technique, de sécuriser les interventions et de limiter le recours systématique à des prestations extérieures,

Considérant que les grades correspondants à la création de ces 5 postes existent au tableau des emplois et que ceux-ci peuvent être pourvus par des techniciens ou des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Autoriser les créations de postes ci-après :

- 1 poste de régisseur ou régisseuse lumière
- 1 poste de régisseur ou régisseuse son
- 1 poste régisseur ou régisseuse plateau
- 2 postes de machinistes

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

**Président de l'Etablissement
Public Local Stellae**



Vote :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1